

## 5.1 Limitation de nombre de portées

Une chienne ne doit pas faire plus de 5 portées au total et au maximum deux portées en deux années civiles. C'est la date de la portée qui est déterminante. Une mise bas, que les chiots aient été ensuite élevés ou non, compte comme une naissance effective.

Une chienne ne doit pas faire plus de 5 portées au total et au maximum trois portées en deux années civiles. C'est la date de saillie qui est déterminante. Une mise bas, que les chiots aient été ensuite élevés ou non, compte comme une naissance effective.

## 5.6 Elevage de grande portée avec aide d'une nourrice (nourrice d'élevage)

- . L'éleveur doit chercher lui-même une nourrice appropriée. Celle-ci peut être également d'une autre race ou un chien mâtiné, mais doit correspondre environ à la grandeur d'un Border Collie et sa détention doit être conforme aux besoins des animaux et sous des conditions irréprochables.
- . Il est recommandé de conclure un contrat par écrit entre l'éleveur et le propriétaire de la nourrice avant de confier les chiots à cette nourrice; contrat qui règle les droits et les devoirs des deux parties (surtout les conditions financières, ainsi que la responsabilité en cas de soins de médecine vétérinaire ou de mort de chiots).
- . Les chiots sont apportés à la nourrice au plus tôt le 2ème jour ou au plus tard le 5ème jour de vie et doivent être laissés auprès d'elle au moins jusqu'à l'adoption complète d'une nourriture consistante (d.l.r. 4 semaines). La chienne nourrice n'a pas le droit de nourrir plus que 8 chiots.

## 4.6.1 Etalons étrangers dans l'endroit de saillie

- . Un étalon étranger a la permission de séjourner en Suisse pendant 6 mois au maximum et pour 5 portées au maximum dans l'endroit de saillie.  
L'étalon doit posséder un pedigree reconnu par la FCI et être autorisé dans son pays d'origine à l'élevage par le club de race de la FCI ou l'association nationale.  
Un éleveur reconnu par la SCS ou un propriétaire d'un étalon doit se porter garant de ce chien concernant son utilisation à l'élevage pendant son séjour en Suisse.